Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Tour EQHO
2, Avenue Gambetta
CS 60055
92006 Paris la Défense Cedex

HiPay Group S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
HiPay Group S.A.
94, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
Ce rapport contient 23 pages

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Tour EQHO
2, Avenue Gambetta
CS 60055
92006 Paris la Défense Cedex

HiPay Group S.A.

Siège social : 94, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
Capital social : €.19 843 896

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société HiPay Group S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HiPay Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risques identifiés

Au 31 décembre 2020, les titres de participation comptabilisés chez HiPay Group S.A. s'élèvent à 77,5 millions d'euros, soit 92% du total de l'actif.

Ce poste correspond à la participation dans la société HPME (71 millions d'euros) et la participation dans la société HiPay S.A.S. (6,5 millions d'euros).

Lorsque la valeur d'utilité de cette participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions du Groupe sur 5 ans établies par la direction et d'une valeur terminale actualisée à l'infini.

Nous avons considéré que la valeur des titres de participation constitue un point clé de l'audit en raison de l'importance de cette ligne d'actifs au sein du bilan de votre société, ainsi que de la sensibilité sur la valorisation de ces titres de certains paramètres dont l'estimation fait appel au jugement de la direction.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du calcul de valeur d'utilité effectuée par la société et des hypothèses sous-jacentes, présentées dans les notes 3.2 et 4.2 de l'annexe aux comptes annuels ;
- Apprécier le caractère raisonnable des principales estimations, notamment le taux de croissance long terme et le taux d'actualisation retenus ;
- Recalculer la valeur d'utilité sur la base des prévisions établies par la direction et réaliser des tests de sensibilité en faisant varier les hypothèses et paramètres financiers retenus par la société ;
- Comparer la valeur nette comptable de la participation détenue par la société avec sa valeur d'utilité, pour apprécier l'absence de dépréciation à comptabiliser ;
- Comparer le plan d'affaires utilisé pour la fusion Hipay SAS/HPME avec celui utilisé dans le cadre de la réalisation du test de dépréciation et en analyser les différences.

Ces travaux ont été menés avec l'aide de nos experts en évaluation.

Gestion du risque de liquidité

Risque identifié

Tel qu'indiqué dans la note 4.5 de l'annexe aux comptes annuels, la trésorerie disponible de la société HiPay Group S.A. ressort à 1 579 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice, la société a conclu en date du 21 février 2020 une 2ème convention de compte courant avec son actionnaire principal, la société BJ Invest SAS, lui permettant de bénéficier d'une avance de trésorerie disponible à hauteur de 5 millions d'euros maximum. Cette avance est utilisée pour 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La société a examiné sa capacité à poursuivre son activité normalement au cours de l'exercice 2021.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'appréciation de la gestion du risque de liquidité à court terme par la direction du groupe comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées lors de l'audit

Nous avons obtenu les analyses de la direction portant sur sa capacité à gérer son risque de liquidité sur les 12 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice et avons notamment :

- Pris connaissance des procédures mises en place pour établir les prévisions de flux de trésorerie et estimer les dépenses futures ;
- Apprécié la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour l'établissement des prévisions de trésoreries pour l'exercice 2021 avec notre connaissance de la société et le plan d'affaires approuvés par le conseil d'administration en date du 5 mars 2021 ;

- étudié la variation de trésorerie sur l'exercice 2020 afin d'en comprendre la consommation ;

- obtenu la notification relative au report de remboursement de la convention de compte-courant n°1 d'associé au bénéfice de Hipay Group ;
- interrogé la direction concernant sa connaissance d'autres événements ou de circonstances postérieurs au 31 décembre 2020 qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ;
- apprécié le caractère approprié de l'information donnée au titre de la gestion du risque de liquidité dans la note 4.5 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux ratios d'équité prévues par les dispositions des 6° et 7° de l'article L.225-37-3 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HiPay Group S.A. par les statuts constitutifs de la société en date du 6 mars 2015.
Au 31 décembre 2020, les cabinet KPMG S.A. et Mazars étaient dans la 6ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 30 avril 2021

Mazars	KPMG S.A.
Alexandra KRITCHMAR Associée	Signature numérique de Christophe Coquelin Date : 2021.04.30 14:29:01 +02'00' Christophe COQUELIN Associé

HiPay Group

ETATS FINANCIERS
Au 31 décembre 2020

Société Anonyme au capital de 19.843.896€
94 rue de Villiers – 92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS PARIS 810 246 421
www.HiPay.com

Bilan Actif
(en milliers euros)

Actif – en milliers d'euros	31-déc.-20			31-déc.-19
	Brut	Amort. & prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concession, brevets, logiciels	50	-	50	50
Immobilisations corporelles	-	-		
Installations et agencements, matériel	4	2	2	1
Immobilisations financières	-	-		
Participations	77 460	-	77 460	75 459
Total	**77 515**	**2**	**77 513**	**75 510**
Actif circulant				
Créances				
Clients et comptes rattachés	485	-	485	408
Autres créances	4 180	-	4 180	5 465
Disponibilités	1 579	-	1 579	90
Charges constatées d'avance	285	-	285	17
Comptes de régularisation actif	-	-	-	-
Total	**6 529**	**-**	**6 529**	**5 981**
Total de l'actif	**84 044**	**2**	**84 042**	**81 491**

Bilan Passif
(en milliers d'euros)

Passif - en milliers d'euros	31-déc.-20	31-déc.-19
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	19 844	54 505
Primes d'émission, fusion, Apports	50 156	15 495
Report à nouveau	- 7 205	- 5 793
Réserves	-	-
Résultat de l'exercice	- 1 734	- 1 413
Provisions réglementées	-	-
Total	**61 060**	**62 795**
Provisions		
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour risques	75	326
Total	**75**	**326**
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	442	2 382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	633	762
Dettes fiscales et sociales	346	341
Autres dettes	21 486	14 885
Total	**22 907**	**18 370**
Total du passif	**84 042**	**81 491**

Compte de résultat
(en milliers d'euros)

en milliers d'euros	31-déc.-20	31-déc.-19
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	1 562	694
Autres produits	0	0
Total	**1 562**	**694**
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	- 1 778	- 1 038
Impôts, taxes et versements assimilés	26	- 205
Salaires et traitements	- 542	- 537
Charges sociales	- 235	- 226
Dotations aux amort. sur immob. corporelles	- 1	- 3
Autres charges	- 0	- 0
Total	**- 2 530**	**- 2 009**
Résultat d'exploitation	**- 968**	**- 1 316**
Produits financiers	119	109
Total	**119**	**109**
Charges assimilées	- 8	- 40
Intérêts et charges assimilés	- 600	- 267
Total	**- 608**	**- 307**
Résultat financier	**- 489**	**- 198**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	27
Reprises sur provisions	326	276
Total	**326**	**303**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	- 539	- 90
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 75	- 126
Total	**- 614**	**- 216**
Résultat exceptionnel	**- 288**	**87**
Résultat net avant impôt et participation	- 1 745	- 1 427
Impôt sur les bénéfices	11	14
Résultat de l'exercice	**- 1 734**	**- 1 413**

HIPAY GROUP
- Annexes aux Etats Financiers -

SOMMAIRE

NOTE 1 : CONTEXTE

NOTE 2 : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

NOTE 4 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS

NOTE 1 – CONTEXTE

La société HiPay Group est une entreprise domiciliée en France, constituée le 16 mars 2015. L'exercice s'étend sur une durée de 12 mois identique à l'année civile du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les informations suivantes constituent les annexes aux comptes annuels du 31 décembre 2020.

HiPay Group est la société holding, tête de consolidation du groupe HiPay et est composée des sociétés suivantes :

- **Sociétés détenues directement à 100%**
  - HPME SA, société anonyme de droit belge, au capital de 54 826 000 euros dont le siège social est situé Avenue des volontaires, 19 Bruxelles 1160 (Belgique), identifiée sous le numéro BCE0897928802.
  - HIPAY LLC, détenue à 100%, située 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 USA identifiée sous le numéro 32-0489167

- **Sociétés détenues indirectement**
  - HiPay SAS, société par actions simplifiée de droit français, au capital de 6 595 689 euros, dont le siège social est situé 94 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret, identifiée sous le numéro 390 334 225 RCS Paris (« HiPay SAS ») ;
  - HiPay Payments do Brasil LTDA, sociedade limitada de droit brésilien au capital de 140 000 BRL (soit 21 966 euros au 31/12/2020), dont le siège social est situé à Av. Rio Branco 99 – 21° andar, 20040-004 Rio de Janeiro (Brésil), inscrite auprès du Cadastro Nacional das Pessoas Jurídicas sous le numéro 14.645.018/0001-55 (« HiPay Payments do Brasil ») ;
  - HiPay Portugal Lda, sociedade por quotas de droit portugais au capital de 125 000 euros, dont le siège social est situé à Rua Alexandre Herculano, no. 9, 4th floor, 1150-005 Lisbonne (Portugal), identifiée sous le numéro 513318089 (« HiPay Portugal ») ;

Les comptes de l'exercice 2020 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général (PCG) mis à jour le 4 novembre 2016, issu du règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

NOTE 2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été marquée par la crise du COVID-19. Durant cette crise, les mesures suivantes ont été prises :

- Les différentes mesures de sécurité sanitaire demandées par les autorités ont été appliquées à l'ensemble des collaborateurs concernés.
- Le Plan de Continuité d'Activité a été mis en œuvre et a permis aux activités de la société de se poursuivre dans de bonnes conditions ;
- L'ensemble des équipes de l'entreprise, habituellement présentes à Levallois-Perret, Nantes et Milan, a été placé en télétravail obligatoire du 17 mars au 2 juin 2020. Le présentiel a ensuite repris sur la base du volontariat, des besoins des différents métiers et dans le respect des gestes barrières
- Un dispositif d'activité partielle a été mis en place du 1er avril au 31 mai 2020 pour les entités françaises et Italiennes

Une cellule de crise constituée des membres du comex a été mise en place pour détecter et évaluer les difficultés spécifiques à cette situation inédite.

En date du 21 février 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de compte courant avec BJ Invest, par laquelle cette dernière s'engage à mettre à disposition de la Société la somme de 5 millions d'euros.

En date du 9 mars 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de bail avec la SCI de Villiers, filiale de BJ Invest, pour la location des bureaux occupés par la société à Levallois-Perret, avec une prise d'effet au 9 mars 2020 et une durée de 9 ans ferme. Le loyer annuel s'élève à 849 k€ hors taxes hors charges par an.

En date du 28 mai 2020, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de HiPay Group SA :
- Le capital social de HiPay Group SA a été réduit d'un montant de 34 684 819 euros, par réduction à 4 euros de la valeur nominale des actions de la Société et imputation sur la prime d'émission,
- Madame Stéphanie Le Beuze a été nommée administratrice indépendante de la société,
- Madame Marianne Gosset a démissionné de son poste d'administratrice indépendante.

En date du 28 mai 2020, HiPay Group SA a procédé à une augmentation de capital de 2 001 308 euros en numéraire dans le capital de sa filiale HiPay SAS afin de le porter à 6 595 689 euros

Dans le cadre de l'exécution du plan stratégique de simplification de la gestion opérationnelle du Groupe, il a été décidé de regrouper les activités de services de paiement au sein du seul établissement de paiement HiPay SAS, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de simplifier la gestion réglementaire. Cette fusion-absorption de HiPay ME par HiPay SAS a occupé les équipes de façon intense pendant le second semestre 2020 et a été réalisée en date du 4 janvier 2021.

Note 3 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1 Immobilisations incorporelles
Les marques acquises par la Société sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Elles sont dépréciées si les conditions d'exploitation le rendent nécessaire.

3.2 Immobilisations financières
La valeur brute des titres des sociétés détenues correspond soit à leur coût d'acquisition soit au montant du capital appelé lors de leur constitution.
Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants peut être constituée lorsque leur valeur d'utilité déterminée à la clôture de chaque exercice devient inférieure à leur valeur comptable.

Pour les sociétés du Groupe HiPay, la valeur d'utilité est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions de l'entreprise sur 5 ans et d'une valeur terminale actualisée à l'infini. L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un taux de 11% et un taux de croissance à l'infini de 1.5%.

3.3 Evaluation des créances et dettes
Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont dépréciées le cas échéant si un risque de perte de valeur est identifié.

3.4 Provisions
Les provisions sont comptabilisées selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs. Elles sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans avantages économiques en contrepartie sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

3.5 Charges et produits de l'exercice
Les charges et les produits de l'exercice sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

Note 4 – Informations sur les postes du bilan

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Concernant les immobilisations incorporelles, les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers euros	A l'ouverture	Transfert	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et brevets	50	-	-	-	50
Fonds de Commerce	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
TOTAL	**50**		**-**	**-**	**50**

Au 31 décembre 2020, la valeur brute est composée de la marque HiPay et de l'ensemble des droits associés à cette marque.

Concernant les immobilisations corporelles, les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers euros	A l'ouverture	Transfert	Augmentation	Diminution	A la clôture
Installations, agencements	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et infor.	8	-	3	6	4
TOTAL	**8**	**-**	**3**	**6**	**4**

Concernant les amortissements sur les immobilisations corporelles, les variations s'analysent comme suit :

En milliers euros	A l'ouverture	Transfert	Augmentation	Diminution	A la clôture
Installations, agencements	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et infor.	4	-	-	2	2
TOTAL	**4**	**-**	**-**	**2**	**2**

4.2 Immobilisations Financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers euros	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participations	75 459	2 001	-	77 460
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-
TOTAL	**75 459**	**2 001**	**-**	**77 460**

Les titres de participations, correspondent aux actions détenues dans les sociétés du groupe présentées dans la note 1. Le résultat du test effectué en fin d'année sur la valeur d'utilité de ces titres selon les modalités décrites au paragraphe 3.2 n'a pas conduit à la reconnaissance d'une perte de valeur au 31 décembre 2020.
Au cours de l'exercice, la société a souscrit 323 actions de la société HiPay SAS pour un montant total de 2 001 308€.

4.3 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers euros	-d'1 an	+ d'1 an	A la clôture
Créances	469	16	485
Factures à établir	-	-	-
Créances brutes	469	16	485
Provision pour dépréciation des comptes clients	-	-	-
Créances nettes	**469**	**16**	**485**

Les créances du groupe se répartissent de la façon suivante :

En milliers euros	Total
Hipay SAS	237
Hipay Portugal LDA	75
Hipay Italie	17
HPME	140
TOTAL	**469**

4.4 Autres créances

Ce poste s'analyse comme suit :

En milliers euros	- d'1 an	+ d'1 an	A la clôture
Autres débiteurs	76	-	76
Comptes Courants (1)	2 553	-	2 553
Etat, impôts – Tva (2)	1 543	-	1 543
Autres créances liées à l'affacturage (3)	8	-	8
TOTAL	**4 180**	**-**	**4 180**

(1) Les comptes courants débiteurs concernent Hipay Italie pour 1 969 milliers d'euros et HIPAY LLC pour 584 milliers d'euros.
(2) Concernant la créance « Etat, impôts – tva », elle se compose essentiellement du CIR 2020 et du CICE 2017 pour un montant de 1 297 milliers d'euros déclaré au titre des dépenses de recherche de HiPay SAS par HiPay Group SA en tant que tête de groupe d'intégration fiscale.
Le produit à recevoir concerne le CIR 2020 pour 1 150 milliers d'euros.
(3) Les Autres créances correspondent à la partie non financée de la cession du CICE 2017 pour 8 milliers d'euros.

4.5 Disponibilités

Le solde des disponibilités au 31 décembre 2020 s'élève à 1 578 844 euros.

Une convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 1er mars 2019 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 m€ maximum. Cette avance est utilisée pour 5,0 m€ au 31 décembre 2020.

Une convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 21 février 2020 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 m€ maximum. Cette avance est utilisée pour 1,4 m€ au 31 décembre 2020.

Les différents contrôles visant à mesurer le risque de liquidité du Groupe, et notamment l'exercice budgétaire 2021 n'ont pas révélé de conclusions qui remettent en cause la continuité d'exploitation du Groupe HiPay.
En particulier, dans l'hypothèse où les différents litiges en cours, notamment ceux indiqués §.6.5 Evénements postérieurs à la clôture éventuels, se solderaient défavorablement pour HiPay, la continuité d'exploitation ne serait pas remise en cause.

Dans ce contexte et compte tenu de l'évolution des volumes et marges prévue pour l'exercice 2021 sur la base des réalisations 2020, la poursuite des activités de la société pourra être assurée sur l'année à venir.

4.6 Charges constatées d'avance

Ce compte d'un montant de 285 milliers d'euros correspond à des charges comptabilisées sur l'exercice 2020 concernant la période 2021. Il s'agit pour l'essentiel de charges comptabilisées sur l'exercice alors que l'évènement sera sur l'exercice 2021.
Les charges constatées d'avance au 31/12/2020 sont essentiellement composées d'une facture de loyers et charges d'un montant de 263.6K concernant la période du 01/01/2021 au 31/03/2021.

4.7 Comptes de régularisation d'actif

Néant.

4.8 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres :

En milliers euros	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital Social	54 505	24	34 685	19 844
Primes d'émission, fusion, apport	15 495	34 685	24	50 156
Report à nouveau	- 5 793		1 413	- 7 205
Réserve légale	-			-
Résultat de l'exercice précédent	- 1 413	1 413		- 0
Résultat de l'exercice	-		1 734	- 1 734
Provisions réglementées	-			-
TOTAL	**62 795**	**36 121**	**37 856**	**61 060**

Le capital se décompose de la façon suivante :

éléments	Nombre	Val. nominale	Capital social
Actions en début d'exercice	4 954 974	4	19 820
Actions émises	6 000	4	24
Actions remboursées ou annulées	-	-	-
Actions en fin d'exercice	**4 960 974**	**4**	**19 844**

Le capital social d'un montant de 19 843 896 € a été entièrement libéré.

4.9 Provisions pour risques et charges

Ce poste se compose de la façon suivante :

En milliers euros	A l'ouverture	Dotation	Utilisation	Reprise	A la clôture
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	326	75	-	326	75
TOTAL	**326**	**75**	**-**	**326**	**75**

Les provisions pour risques et charges constatées couvrent notamment des risques commerciaux.

4.10 Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste se compose de la façon suivante :

En milliers euros	A la clôture
Emp. & dettes auprès des etablmts de credit	442
Emp. & dettes financières divers	-
TOTAL	**442**

Un Prêt de 650 milliers d'euros a été contracté avec la BNP Paribas le 12 janvier 2018 pour financer les travaux d'aménagement des locaux. Le capital restant à rembourser au 31/12/2020 est de 295 milliers d'euros.

Une créance CICE 2017 d'un montant de 147 milliers d'euros a été financée par la BNP, cette créance sera remboursée en Mai 2021.

4.11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers euros	-d'1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	A la clôture
Fournisseurs	416	32	-	447
Factures à recevoir	186	-	-	186
TOTAL	**601**	**32**	**-**	**633**

4.12 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

En milliers euros	A la clôture
Dettes sociales	303
Dettes fiscales	43
TOTAL	**346**

L'ensemble des dettes fiscales et sociales sont exigibles au 31 décembre 2020, à l'exception des jetons de présence qui sont à plus d'un an.

4.13 Autres dettes

Le poste Autres dettes s'analyse comme suit :

En milliers euros	A la clôture
Autres Dettes	-
Autres Dettes liées à l'affacturage	-
Comptes courants	21 486
TOTAL	**21 486**

L'ensemble des comptes courants sont exigibles au 31 décembre 2020.
Le compte courant d'associé de la société BJ INVEST s'élève à 6 888 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le reste des comptes courants se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Total
HIPAY Portugal LDA	377
HIPAY SAS	12 656
HPME SA	1 565
TOTAL	**14 598**

4.14 Produits constatés d'avance

Néant.

Note 5 – Informations sur le compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires par zone géographique :

En milliers d'euros	31/12/2020	
	France	Etranger
Chiffre d'affaires	1 140	422
Autres produits	-	-
Total CA	**1 140**	**422**

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement de facturations intragroupes relatives à des frais portés par la maison-mère et mutualisés entre les filiales.

5.2 Charges et produits financiers

Le résultat financier au 31 décembre 2020 fait ressortir une charge de 489 milliers d'euros

Il se décompose comme suit :

En milliers euros	Produits Financiers	Charges Financieres
Charges & Produits assimilés	119	8
Produits & Charges sur intérêts des C/C	-	600
TOTAL	**119**	**608**

5.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel fait ressortir une charge de 288 milliers d'euros.

5.4 Impôt

L'impôt sur les bénéfices a été calculé sur le résultat de la période et se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Résultat avant impôt et participation	Impôt dû	Résultat net avant participation
Résultat d'exploitation	- 968	-	- 968
Résultat Financier	- 489	-	- 489
Résultat exceptionnel	- 288	-	- 288
Intégration fiscale	-	-	11
Total	**- 1 745**	**-**	**- 1 734**

La société HiPay Group bénéficie du régime de l'intégration fiscale dont elle est la société tête de Groupe à compter du 1er janvier 2017.
L'impôt de 11K n'est pas un impôt dû. En effet il concerne l'économie d'impôt sur les sociétés due à l'intégration fiscale.

NOTE 6 – Autres informations

6.1 Engagements reçus
Néant

6.2 Engagements donnés
Les engagements en matière de départ à la retraite s'élèvent à 52 K€ au 31 décembre 2020 correspondant à la garantie sociale des chefs et dirigeants.

Dans le cadre d'un litige opposant l'administration fiscale à la société HiPay SAS, cette dernière a procédé à un nantissement de son fonds de commerce (cf. 4.9 Provisions pour risques et charges)..

6.3 Effectif
L'effectif moyen en 2020 est de 3 personnes.

6.4 Aspects environnementaux
Considérant la recommandation du CNC n°2003-02 du 21 octobre 2003, la Société n'a enregistré aucune charge liée à des dépenses environnementales au cours de l'exercice, et, compte tenu de son activité, ne supporte aucun risque environnemental.

6.5 Evénements postérieurs à la clôture
La fusion-absorption de HiPay ME par HiPay SAS a été réalisée le 4 janvier 2021.

En date du 16 février 2021, HiPay Group a procédé à une augmentation de capital de 1 001 088 euros en numéraire dans le capital de HiPay SAS afin de le porter à 9 625 194 euros

En date du 9 mars 2021, dans le cadre de la requête déposée le 22 février 2019 par la société HiPay SAS visant à prononcer la décharge des cotisations de retenue à la source qui lui ont été assignées au titre des années 2013 et 2014 suite à un contrôle fiscal, pour un montant total de 2 677 092 euros (droits, pénalités et intérêts de retard compris), le Tribunal administratif de Paris a donné raison à l'administration dans son jugement de première instance.
HiPay SAS va faire appel de cette décision. La société et ses conseils considèrent disposer de très bons arguments pour contester le redressement. Ces arguments n'ont pas réellement été examiné par le Tribunal administratif en première instance. Aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes concernant ce litige.

6.6 Dirigeants et mandataires sociaux
Les rémunérations correspondent principalement à la rémunération du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration. Elles s'élèvent à 247 K€ au 31 décembre 2020.

6.7 Avals, cautions donnés et prêts et avances
Néant

6.8 Tableau des filiales et participations

Dénomination sociale	Adresse	Monnaie	Capital social (1)	Capitaux propres hors résultat et autre que le capital (1)	% de détention direct	Titres (1)	
						Valeur Brute	Valeur Nette
HPME SA	Av. des volontaires, 19 1160 Bruxelles	EUR	54 826	2 843	100%	70 963	70 963
HIPAY LLC	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington,Delaware 19808 USA	USD	0	-596	100%		

Dénomination sociale	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé[1]	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé)[1]	Dividendes encaissés par HiPay Group au cours de l'exercice	Date de création ou d'acquisition
HPME SA	11 538	-109	0	08.05.08
HIPAY LLC	0	-9	0	10.02.16

6.9 Transactions avec les filiales

HiPay Group SA facture à ses filiales des frais de holding (management fees).

HiPay SAS, filiale de HiPay Group SA, facture par ailleurs à HiPay Group SA :

- des frais d'assistance en matière de contrôle de gestion et de comptabilité fiscale et sociale,
- de la mise à disposition de matériel informatique et d'un support « helpdesk ».

6.10 Autres parties liées

Au 1er décembre 2017, le Groupe HiPay a déménagé son siège social dans un immeuble dont le preneur principal est BJ Invest SAS, membre du conseil d'administration d'HiPay Group SA. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 31 août 2017. Le loyer annuel s'élève à 799 K€ HT (hors charges).

Le Groupe HiPay est également lié à BJ Invest SAS par un contrat de prestations de services de paie. Cette charge s'élève à 39 K€ sur l'exercice 2020 et les charges financières liées au compte courant s'élèvent à 380K pour l'exercice 2020.